



Lettre économique d'Egypte

N° 73 – Juin 2017

© DG Trésor

En ce mois de Ramadan qui s'achève, nous voulons tout d'abord souhaiter à nos lecteurs musulmans Ramadan Kareem et une joyeuse fête de l'Aïd el Fitr ! Le mois a été marqué par la rupture des relations diplomatiques de l'Egypte, l'Arabie Saoudite, les Emirats Arabes Unis et Bahreïn avec le Qatar. Il ne nous appartient pas de commenter cette décision souveraine ni d'en analyser les raisons. Quelles peuvent en être les conséquences économiques pour l'Egypte ? Une première analyse permet de penser qu'elles devraient être limitées. En effet, sur le plan commercial, le Qatar est un partenaire commercial modeste avec un courant d'échanges de 1,8 Md \$, les flux portant essentiellement sur les importations de GNL à hauteur de 1,5 Md \$ couvrant 65% des besoins de l'Egypte. La crise que traversent les deux pays ne devrait toutefois pas avoir d'impact significatif dans ce secteur, l'Egypte n'ayant pas de contrat de fourniture direct avec le Qatar mais des contrats de court terme avec des intermédiaires privés. S'agissant des investissements qataris, ils s'élèveraient à 1,1 Md \$ ce qui classerait le Qatar au 9^{ème} rang des investisseurs en Egypte, concentrés dans l'immobilier, le raffinage, l'industrie et le secteur financier avec la banque QNB Al-Ahli. Mais là aussi la ministre de l'Investissement a donné des assurances sur la pérennité et la protection de ces investissements. Quant à la Banque Centrale, elle a explicitement rappelé que la banque QNB Al-Ahli conservait sa licence bancaire et que les échanges en Rial qatari ne subissaient aucune restriction. Enfin, rappelons que si environ 300 000 Egyptiens résident au Qatar, transférant près de 1 Md \$ vers l'Egypte chaque année, l'émirat a souligné qu'il ne comptait pas remettre en cause leur résidence. Donc au final, une volonté de part et d'autre de limiter les conséquences économiques de cette crise diplomatique.

*Jérôme Baconin
Conseiller économique*

Politiques économiques

Le projet de budget pour l'année 2017/18

Laurent Boulan

laurent.boulan@dgtresor.gouv.fr



[Télécharger la présentation du projet de budget](#) (en arabe)

Le projet de budget prévoit de **ramener le déficit public de 10,5 à 9% du PIB en 2017/18**. En effet, **la progression du déficit devrait être limitée** (+3,3% à 370 Mds LE), la hausse anticipée des recettes (+29,6% à 834,6 Mds LE) étant plus rapide que celle des dépenses (+21,3% à 1206 Mds LE). De surcroît, **la croissance du PIB devrait s'accélérer**, passant de ≈ 4 à 4,6%. Le gouvernement espère ainsi **dégager un excédent primaire** (0,3% du PIB) pour la première fois depuis 10 ans et **ramener le taux d'endettement public de 102% fin 2016/17 à 95% du PIB fin 2017/18**.

Les 3/4 des recettes supplémentaires seraient obtenus grâce à la hausse des recettes fiscales (+31,8% à 603,9 Mds LE soit +145,9 Mds LE), alors que l'augmentation des recettes non fiscales (+24,6% à 229,6 Mds LE soit +45,4 Mds LE) ne générerait qu'1/4 des recettes additionnelles. Quant aux dons, dont la part est déjà négligeable, ils seraient à nouveau en baisse (-29,8% à 1,6 Mds LE soit -500 M LE).



Synthèse du projet de budget 2017/18

(en Mds LE)	2017/18 projet de budget	Variation*
Recettes totales	834,6	+29,6%
Recettes fiscales	603,9	+31,8%
Autres recettes	229,6	+24,6%
Dons	1,1	-29,8%
Dépenses totales	1206,1	+21,3%
Salaires & Traitements	239,6	+7,6%
Intérêts de la dette	381	+25,4%
Subventions, dons, sécurité sociale	332,7	+19,5%
Investissements	135,4	+48,9%
Achats	51,6	+29,7%
Autres	65,8	+12,1%
Solde budgétaire	-371,5	
Actifs financiers nets	-1,4	
Déficit budgétaire	-370,1	
En % du PIB	9,0%	

Hypothèses

Croissance du PIB réel (en %)	4,6
PIB nominal (en Mds LE)	4107
Baril de Brent (en \$)	55
Tonne de blé (en \$)	222
Bons du trésor (yield en %)	18
Taux de change LE/\$	16
Inflation (en %)	15,2
Taux de chômage (en %)	11,5

*par rapport au réalisé anticipé

Source : Ministère des Finances

Les recettes fiscales bénéficieraient notamment d'une croissance de l'activité économique, d'une meilleure application de la TVA (exécution sur l'ensemble de l'année fiscale, hausse du taux de base à 14%), de la résolution de différends fiscaux, d'un renforcement de l'efficacité des administrations fiscales et douanières et d'une révision des droits d'accises et des redevances sur certains biens (tabac et cigarettes) et services (immatriculation de véhicules, services téléphoniques...). Les recettes de la TVA devraient augmenter de 40,3% à 252,8 Mds LE (+72,8 Mds), celles des impôts généraux de 25% à 285,2 Mds LE (+57 Mds LE dont +33,3 Mds LE pour l'impôt sur les bénéficiaires) et celles des taxes douanières de 20,9% à 36,4 Mds LE (+6,3 Mds LE). On notera que la réintroduction d'un droit de timbre sur les transactions financières (achat de titres publics et privés) devrait rapporter entre 1 et 1,5 Md LE supplémentaires à l'Etat.

Quant aux recettes non-fiscales, elles seraient tirées par une intégration accrue des surplus des entreprises et des autorités publiques dans le budget de l'Etat, en particulier ceux dégagés par EGPC (+35,1% à 28,9 Mds LE soit +7,5 Mds LE) et la Suez Canal Authority (+18,3% à 31,4 Mds LE soit +4,9 Mds LE). Le produit des ventes de terrains à des investisseurs privés devrait être multiplié par 33 pour s'élever à 10,4 Mds LE (+10,1 Mds LE).

Du côté des dépenses, on notera tout d'abord que la progression des dépenses au titre des salaires des agents publics devrait rester modérée (+7,6% à 239,6 Mds LE soit +16,8 Mds LE) notamment grâce à l'application effective de la loi sur le service public.

Les dépenses au titre de la charge de la dette devraient croître fortement (+25,4% à 381 Mds LE soit +77,1 Mds LE), tirées par la hausse du montant des intérêts sur la dette externe (+96%) et interne (+22%) consécutive à l'augmentation de l'endettement de l'Égypte et à la hausse des taux d'intérêts directeurs de la Banque Centrale (+500 pb en 2016/17).

Les dépenses au titre des subventions, dons et protection sociale devraient aussi augmenter (+19,5% à 278,5 Mds LE soit +54,3 Mds LE). En effet, le gouvernement entend renforcer les mesures de protection sociale et ce, entre autres, via des allègements fiscaux, une augmentation des allocations mensuelles pour les bénéficiaires des programmes Takaful et Karama et une hausse des pensions de sécurité sociale de 15%. De plus, les subventions aux biens primaires augmenteront mécaniquement avec la dépréciation de la monnaie et la hausse des prix du pétrole. C'est le cas notamment pour les subventions alimentaires malgré une baisse prévue du nombre de bénéficiaires (+32% à 63,1 Mds LE soit +15,4 Mds LE) et pour les subventions aux produits pétroliers (+8,8% à 110,1 Mds LE soit +8,9 Mds LE, en hausse de 214% par rapport au budget 2016/17). A l'inverse, on notera une baisse des subventions à l'électricité (-14,5% à 30 Mds LE soit -5,1 Mds LE), en accord avec le plan d'élimination graduelle de celles-ci.

Par conséquent, les dépenses récurrentes devraient occuper 79% du budget (-2 pp). L'espace restant sera principalement occupé (11%) par l'investissement public (+48,9% à 135,4 Mds LE soit +44,5 Mds LE) qui atteindrait ainsi 4,5% du PIB. Près de 75% de ces investissements seront dirigés vers le secteur de la construction et du bâtiment (+55,7% à 102,1 Mds LE), contre 17% consacrés à l'achat de machines et de véhicules pour le transport (+45% à 23,5 Mds LE).

Finalement, on notera que le déficit total devrait être réduit suite à l'introduction en bourse (IPO) de la Banque du Caire dont le produit est estimé à 7,2 Mds LE. Le besoin de financement, somme du déficit budgétaire et des dépenses liées au remboursement du principal de la dette, s'élèverait donc à 635,4 Mds LE en 2017/18 (≈35 Mds \$) et devrait être couvert à 99% par l'émission de bons du Trésor.



Conjoncture économique

La balance des paiements au terme du 3^{ème} trimestre 2016/17

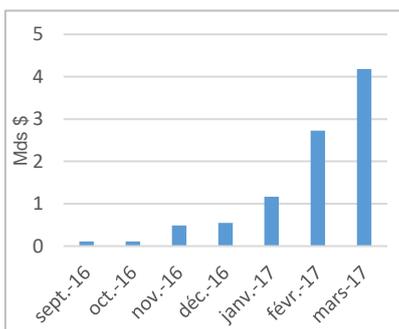
Laurent Boulan

laurent.boulan@dgtresor.gov.fr

Synthèse de la balance des paiements au cours des neuf premiers mois (9M) des années fiscales 2015/16 et 2016/17

en Mds \$	9 M 2015-16	9 M 2016-17
Solde Commercial	-29,9	-27
<i>dont hydrocarbures</i>	-2,9	-3,5
<i>dont autres</i>	-27	-23,5
Balance des services	5,5	4,5
<i>dont revenus du tourisme</i>	3,3	2,8
<i>dont revenus du Canal de Suez</i>	3,9	3,7
<i>dont transferts privés (net)</i>	12,3	12,5
<i>dont transferts publics (net)</i>	0,06	0,08
Compte courant	-15	-13,2
Compte de capital et financier	14,6	24,6
<i>dont flux d'IDE (net)</i>	5,9	6,6
<i>dont flux d'inv. de portefeuille (net)</i>	-1,5	7,8
<i>dont autres investissements (net)</i>	10,3	10,3
Balance des paiements	-3,6	11

Evolution du stock de bons du Trésor (t-bills) détenus par les investisseurs étrangers



Sources : BCE, calculs du SE

L'évolution des comptes externes au cours des neuf premiers mois de l'année 2016/17 est marquée par la **réduction du déficit courant** et par la **forte hausse de l'excédent du compte de capital et financier**. Cette évolution est **principalement la conséquence de la libéralisation du taux de change de la livre égyptienne**, comme tendent à le montrer les résultats du 3^{ème} trimestre (T3) 2016/17.

Le déficit courant a été de réduit de 12,4% sur la période, passant de 15 à 13,2 Mds \$ en g.a (-37,7% au T3 2016/17 en g.a) :

- Le déficit commercial s'est réduit de 9,4% (-8,1% au T3) grâce à **une hausse de 19,3% des exportations** (+29,8% au T3) et une baisse de 0,5% des importations (+3,3% au T3 du fait du rebond des cours pétroliers). Les produits égyptiens bénéficient d'une compétitivité-prix accrue sur les marchés internationaux du fait de la forte dépréciation de la livre égyptienne (-50%) depuis novembre 2016.

- Les transferts nets ont crû de 1,6% du fait essentiellement de la hausse des transferts privés (+1,5%). S'ils sont en légère baisse sur la période (-0,3%), on notera que **les transferts d'expatriés égyptiens augmentent de 10,9% au T3** et de 13,8% sur la période consécutive au changement de régime de change (novembre 2016-mars 2017).

Néanmoins, le surplus de la balance des services s'est réduit de 18,7%, conséquence principalement de la **baisse des recettes touristiques** (-12,8%) provoquée par la chute du nombre de nuitées touristiques, de 45,1 à 33,4 M (-25,9%) et ce malgré l'augmentation des dépenses journalières moyennes par visiteur, de 72 à 85 \$. Cette tendance semble s'inverser au T3 où on enregistre une hausse de 128,3% (en g.a) des recettes **avec la recrudescence du nombre de touristes (+51% à 1,7 M)**. On note également **une légère diminution des recettes du Canal de Suez** (-4,2%) sous l'effet de la réduction du tonnage net et de la dépréciation du DTS vis-à-vis de l'USD.

L'excédent du compte de capital et financier a augmenté de 69%, passant de 14,6 à 24,6 Mds \$ en g.a :

- **Les flux de portefeuille sont passés de 1,5 Mds \$ de sorties nettes à 7,8 Mds \$ d'entrées nettes**, en raison de la forte augmentation des achats étrangers d'obligations du Trésor (4,3 Mds \$ en termes nets), de la levée de 3,9 Mds \$ sur les marchés internationaux de la dette et du regain d'intérêt des investisseurs étrangers pour la bourse du Caire (achats nets de 308,9 M \$ contre 58,6 M \$ de ventes nettes un an auparavant). Sur la période, les sorties nettes correspondent au remboursement d'obligations arrivées à maturité pour un montant d'1 Md \$.

- **Les IDE nets ont crû de 11,5%**, toujours tirés par les investissements dans le secteur pétrolier (x2 à 3,3 Mds \$).

- Enfin, les « autres investissements » ont enregistré une légère augmentation (+0,8%), l'accroissement des versements de prêts à moyen et long terme étant largement compensé par la baisse des crédits fournisseurs à court-terme.



Lettre économique d'Égypte n°73 – Juin 2017 © DG Trésor

Cette hausse du surplus du compte de capital et financier est soutenue par **la réduction du poste « erreurs et omissions nettes »** qui passe de 3,1 à 0,5 Md \$.

Conséquence de ces évolutions, **le solde de la balance des paiements a enregistré un surplus de 10,98 Mds \$ au cours des neuf premiers mois de l'année 2016/17**, contre un déficit de 3,64 Mds \$ l'an dernier à la même période, augmentant d'autant les avoirs en réserve de la Banque Centrale.

Actualité juridique

en partenariat avec les cabinets Dentons et Thebes Consultancy

Les avis formulés dans cette rubrique reflètent les opinions de leurs auteurs et n'engagent aucunement le Service Economique

La nouvelle loi sur les permis industriels : un élément d'une réforme globale ?

Frederique Léger (CCEF)

frederique.leger@dentons.com

大成 DENTONS

in association with Afifi Law office

<http://www.dentons.com/en/global-presence/africa/egypt/cairo.aspx>

La loi sur les Permis Industriels (Loi no. 15/2017 ou LPI), promulguée le 3 mai dernier, apparaît comme **un signe positif quant à l'évolution du cadre juridique des affaires en Égypte**.

Cette nouvelle loi met d'une part un terme à la confusion des textes qui régnait en la matière depuis plus de trois décennies, et **établit d'autre part une procédure simplifiée d'obtention des permis**, répondant ainsi aux demandes maintes fois réitérées des investisseurs.

Avant la promulgation de la LPI, l'émission de permis industriels était, dans les textes, organisée par la loi sur l'industrie datant de 1958, et, dans les faits, mise en œuvre dans le cadre de la loi de 1954, régulant les établissements industriels et commerciaux. Si le registre industriel était, et demeure, sous le contrôle de l'Autorité Industrielle (IDA), les permis industriels étaient, de facto, des "permis opérationnels" émis par la branche du département général de l'administration des licences située dans le gouvernorat ou le directorat concerné, suivant le même régime que les permis commerciaux. **La LPI a mis fin à cette situation et concentré l'autorité exécutive en matière industrielle dans les mains de l'IDA**, mettant fin à une situation qui tournait parfois à l'ubuesque.

La LPI prévoit également la simplification du processus d'obtention du permis industriel et établit à cette fin une distinction entre les projets à haut risque et ceux à risque faible :

- **Les projets à risque faible sont établis par simple notification à l'IDA dont le reçu équivaut au permis**, suivie d'une visite d'inspection dans les 90 jours, avec une période de grâce à des fins de mise en conformité d'un an maximum. Après la mise en conformité, au cas où celle-ci est nécessaire, le permis est émis pour une durée illimitée. Ces projets sont également exemptés de l'obligation de fournir une étude d'impact environnemental (sous réserve d'exceptions devant être déterminées par décret ministériel) ;
- **Les projets à haut risque demeurent sujets à l'approbation préalable de l'IDA, qui doit rendre son avis dans un délai de 14 jours, et à un permis, permanent, émis dans les 30 jours**. Le défaut de réponse n'entraîne pas approbation implicite, comme à l'accoutumée, mais ouvre la possibilité pour l'investisseur de saisir le comité des requêtes établi au sein de l'autorité. **La LPI prévoit également la possibilité d'émettre un permis temporaire d'un an**, renouvelable pour un maximum de trois ans, si certaines conditions



Lettre économique d'Égypte n°73 – Juin 2017 © DG Trésor

non-essentiels ne sont pas remplies lors de la demande d'approbation. Enfin, dans certaines zones dites "industrielles", l'IDA peut envisager d'appliquer le système de notification à des projets à haut risque.

La LPI prévoit également un régime favorable aux PME, réduisant notamment les frais officiels de moitié et doublant les délais de mise en conformité pour les projets à risque faible. On notera également **la mise en place de bureaux d'accréditation et de sociétés de service pour l'émission des permis**, une approche nouvelle du législateur reprise par la nouvelle loi sur les investissements (Loi No. 72/2017).

La LPI apparaît ainsi répondre à l'attente de simplification administrative réclamée par tous les acteurs économiques et établit un cadre législatif prometteur, cependant, **sa mise en œuvre pratique et son efficacité demeurent sujettes à la publication de nombreux décrets d'application ainsi qu'à l'efficacité et au professionnalisme des agents administratifs**. Il est intéressant de noter à ce propos les pénalités financières prévues par la LPI à l'encontre des agents administratifs négligents, un pas vers une nouvelle culture administrative ?

Brèves et indicateurs

Laurent Boulan

laurent.boulan@dgtresor.gouv.fr

Brèves économiques

- L'indice PMI s'est élevé à 47,3 au mois de mai 2017. **Ce score marque un 20^{ème} mois consécutif de contraction de l'activité dans le secteur privé hors hydrocarbures.**

- Calculée en glissement annuel, **l'inflation a baissé pour la première fois depuis l'automne 2016**. Elle a été ramenée de 31,5% à la fin du mois d'avril à 29,7% à la fin du mois de mai.

- D'après le Financial Times, **l'Égypte aurait été la première destination d'Afrique en termes de montant des projets d'investissement en 2016 (40 Mds \$)**. Elle se classerait au 4^{ème} rang en termes de nombre de nouveaux projets (69 ; +15%).

- D'après le Ministre du Pétrole, **le montant des arriérés de paiement aux compagnies pétrolières internationales aurait baissé de 1,5 Md \$ en mai et juin pour atteindre 2,3 Mds \$**. L'objectif affiché est de les apurer avant la fin du mois de juin 2019.

- **La Banque Centrale a augmenté ses taux d'intérêt de 200 pb le 21 mai.**

- **L'Égypte a levé 3 Mds \$ sur le marché international des capitaux en mai**, dont 750 M \$ à échéance de 5 ans (au taux de 5,45%), 1 Md \$ à échéance de 10 ans (au taux de 6,65%) et 1,25 Md \$ à échéance de 30 ans (au taux de 7,95%). **La demande a été près de quatre fois supérieure à l'offre.**

- Calculés en termes nets, **les avoirs extérieurs (avoirs en or inclus) de la Banque Centrale sont passés de 17,52 Mds \$ à la fin du mois de mai 2016 à 31,13 Mds \$ à la fin du mois de mai 2017.**

- **La Banque Centrale a levé le plafonnement à 100 000 \$ qu'elle imposait depuis 2011 sur les transferts en devises des personnes physiques.**


Brèves et indicateurs
Indicateurs

Indicateurs trimestriels		Jan-Mars 2016	Avril-Juin 2016	Juil-Sept 2016	Oct-Dec 2016	Jan-Mars 2017
Taux de croissance réel du PIB (y/y) aux prix du marché		3,6	4,5	3,4	3,8	4,3
Comptes externes en Mds USD	Solde commercial	-10	-8,8	-8,7	-9,2	-9,2
	<i>dont hydrocarbures</i>	-0,6	-0,8	-1,1	-1,1	-1,4
	Balance des services	0,9	1	1,4	1	2
	<i>Revenus du tourisme</i>	0,5	0,5	0,8	0,8	1,3
	<i>Revenus du canal de Suez</i>	1,2	1,2	1,3	1,2	1,2
	Transferts privés (nets)	4,1	4,3	3,4	4,6	4,6
	Compte courant	-5,7	-4,8	-5	-4,7	-3,5
	Compte de capital et financier	8,4	6,6	7,1	10,5	7
	<i>dont flux nets d'IDE</i>	2,8	1,5	1,9	2,4	2,3
	<i>dont flux nets d'inv. de portefeuille</i>	0,08	0,2	-0,8	1,1	7,6
Balance des paiements	-0,2	0,8	1,9	5,1	4	
Indicateurs mensuels 2017		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai
Inflation (y/y) en %	IPC urbain	28,1	30,2	30,9	31,5	29,7
	Inflation sous-jacente	30,9	33,1	32,3	32,1	30,6
Taux d'intérêts (corridor BCE) en %	Taux de rémunération des dépôts	14,75	14,75	14,75	14,75	16,75
	Taux de refinancement	14,75	15,75	15,75	15,75	17,75
Taux de change moyenne mensuelle, cours médian	LE pour 1EUR	19,79	18,18	18,84	19,36	19,99
	LE pour 1USD	18,62	17,06	17,62	18,08	18,09
Réserves officielles (en Mds USD) à la fin du mois		26,36	26,54	28,53	28,64	31,13

Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service économique du Caire (adresser les demandes à jerome.baconin@dgtrésor.gouv.fr).

Clause de non-responsabilité

Le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.



Auteur : Service Economique du Caire

Adresse : 10 rue Sri Lanka – Zamalek – Le Caire

Rédigée par : Laurent Boulan, Frédérique Léger

Revue par : Guilhem Roger

Version du 21/06/2017